



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 58
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2024.01.29/02
CLASSIFICATION	4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

Absents : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Arnaud TIXIER,

Secrétaire de séance : Jean-Noël MONIER

N°02 – RESSOURCES HUMAINES - Ressources Humaines - Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur territorial et création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe - Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la vacance du poste de Directeur.rice du Pôle Aménagement du territoire - Développement durable depuis le 1^{er} novembre 2023,

Considérant la vacance du poste de Responsable des équipements aquatiques depuis le 19 janvier 2024,

Il est exposé :

A compter du 1^{er} février 2024, il convient de créer les emplois suivants et de mettre à jour le tableau des effectifs :

- un emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur territorial (catégorie A - filière technique) ;
- un emploi permanent à temps complet au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe (catégorie B - filière animation).

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur (catégorie A - filière technique) et un emploi permanent à temps complet au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe (catégorie B - filière animation) à compter du 1^{er} février 2024,
- d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il est joint en annexe à compter du 1^{er} février 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires, à effectuer les opérations correspondantes et à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.

P.E.C

Le Président,

